

Suppressions de postes, restructurations, destruction des diplômes nationaux : l'université au bord de l'implosion

En ce début d'année civile 2018, les universités françaises doivent passer sous les fourches caudines d'un **budget d'austérité** qui ne permet pas de faire face à l'inflation, au GVT, aux mesures PPCR 2017, donc certainement pas d'accueillir correctement 40 000 étudiants supplémentaires. Même le chiffrage de la CPU, pourtant zélée accompagnatrice des plans gouvernementaux, est supérieur de presque 100 M. à celui du budget (280 M. € contre 195 M. €) ! Les postes virtuellement attribués aux universités dans le cadre de leurs « plafonds d'emplois » ne sont pour beaucoup pas pourvus : comme le montre la récapitulation budgétaire de 2017, plus de 10 000 postes étaient « non consommés » déjà en 2016 !

Beaucoup d'universités sont donc toujours dans des situations budgétaires très difficiles, avec des « gels » de postes et des réductions d'heures d'enseignement. À l'UPJV d'Amiens, il ne manque pas moins de 7 M. € pour parvenir à faire fonctionner l'université, tous les recrutements sont totalement arrêtés, il est prévu des suppressions de 25 à 30 % des heures de cours ! Les personnels en AG, avec leurs syndicats SNPREES-FO, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, Sud-Éducation et Sgen-CFDT, demandent donc au ministère les rallonges budgétaires nécessaires, et à la présidence de l'université de relayer cette demande plutôt que de seconder des mesures qui ne permettent tout simplement pas aux universités de fonctionner.

Les restructurations se poursuivent de manière chaotique, avec des sécessions ou des expulsions qui témoignent d'une **mise en concurrence exacerbée des établissements** (Lyon II et Paris XIII respectivement exclues de l'« Université cible » de Lyon et de l'« Université de Paris », Paris III quittant cette dernière, Bordeaux quittant la COMUE Aquitaine, ...). Impulsées par les COMUE dans le cadre des IDEX, ces restructurations impliquent des fusions, comme c'est le cas à Saclay, à Lyon ou pour le groupement Paris V/Paris VII/IPGP. Partout, les projets prévoient de regrouper des établissements qui n'ont pas le même fonctionnement ni les mêmes missions, de continuer le dépeçage du CNRS, d'accentuer la territorialisation et la soumission à des intérêts régionaux, privés, patronaux ou confessionnels divers, balayant que passage ce qui reste de démocratie universitaire et de collégialité. À cet égard, Les nouveaux ensembles prévus sont porteurs d'une véritable caporalisation de l'université.

Les droits et les statuts nationaux des personnels, le statut de fonctionnaire d'État lui-même, seraient remis en cause : ainsi à Lyon, recrutement et avancement se feraient uniquement dans le cadre de l'« Université cible ». À l'université de Toulouse Jean-Jaurès, les personnels, avec leurs syndicats FO, CGT, FSU, SUD Éducation, UNSA-ITRF Bio et UNSA-AI, se sont mis en grève en décembre en opposition au projet IDEX/Université fusionnée de Toulouse, demandant la démission du président de l'université.

Comme les « écoles universitaires de recherche » qui apparaissent çà et là, ces restructurations sont porteuses aussi d'un bouleversement fondamental du système universitaire, avec la dissociation entre ce qui relève de la licence et des cycles master et doctorat, avec la concentration de la recherche (et des crédits qui vont avec) dans quelques entités restreintes. La politique de l'« excellence » organise en réalité une **réduction inédite et massive de l'activité de recherche et une disjonction entre l'activité de recherche et d'enseignement**, au rebours de la mission même de l'université, qui consiste à articuler les deux dans le cadre de la formation des étudiants, à tous les niveaux.

Enfin les diplômes particuliers que les présidences des COMUE entendent développer au sein de ces nouvelles structures n'auraient plus rien de nationaux. Les fusions/restructurations, contribuant à la mise en œuvre d'une université à plusieurs vitesses et ôtant aux lycéens et étudiants les droits que confèrent les diplômes nationaux, poursuivent donc les mêmes objectifs que les projets Blanquer et Vidal.

Les projets Blanquer et Vidal mettent en effet en cause le baccalauréat comme premier grade universitaire, donnant de droit accès en première année de licence. Le projet de loi Vidal et le « plan étudiants » attaquent aussi la licence elle-même, avec des attaques majeures contre son volume horaire, son contenu, sa cohérence disciplinaire, sa progressivité et même sa durée (de 2 à 4 ans) ! Agrégat de « compétences » sans lien avec les exigences académiques, la licence ne serait plus un diplôme national, défini par les spécialistes de la discipline du diplôme. C'est le caractère national des diplômes, avec toutes les garanties qui leur sont attachées (dans les conventions collectives, dans le statut de la fonction publique) qui est ainsi mis en cause.

De surcroît la loi Vidal n'est pas encore adoptée que les établissements imposent aux collègues de la mettre en œuvre ! Partout, il est demandé de définir des « capacités d'accueil » et des « attendus » locaux. La mise en œuvre des préconisations gouvernementales se fait dans la précipitation et sans avoir aucunement pris la mesure des conséquences concrètes, en terme de charges de travail supplémentaires pour les personnels, d'une procédure de traitement des dix vœux des lycéens. En divers endroits, les présidences tentent de rassurer les collègues en assurant que des « algorithmes locaux » seraient mis en place pour se passer d'eux et trier électroniquement les demandes des étudiants, voire répondre à celles-ci ! C'est une autre manière de dire qu'**au baccalauréat, diplôme national, on entend substituer des exigences locales.** Quant aux collègues qui pensent que la progression dans le *cursus* scolaire et universitaire dépend de l'obtention des diplômes et refusent en conséquence de mettre en place « attendus » et « capacités d'accueil », ils sont souvent la cible de diverses pressions autoritaristes, contradictoires à l'indépendance des universitaires qui les soustraie à l'autorité hiérarchique ou soumis à un véritable chantage, qui prend argument du risque que leurs diplômes deviennent des déversoirs des lycéens refusés ailleurs, illustration de la mise en concurrence généralisée que cette réforme accompagne.

Beaucoup de collègues refusent cependant de participer à cette destruction conjointe du baccalauréat et de la licence et à cette concurrence. Dans les lycées, des collègues refusent de jouer le rôle de pré-sélectionneurs. Dans les universités, des collègues enseignants prennent position contre le projet de loi, le « plan étudiants » et le « cadrage national » des « attendus », refusent de définir des « attendus » locaux, refusent de définir des capacités d'accueil, refusent qu'on impose de telles « capacités » ou la définition d'« attendus » locaux pour les diplômes dont ils sont responsables. L'UFR de géographie de Paris I, l'UFR de sciences d'Aix-Marseille, le département de lettres modernes de Lyon III, se prononcent contre le plan. À Montpellier l'AG des personnels de l'enseignement secondaire et de l'ESR, des étudiants, des lycéens et des parents, à Amiens l'AG des personnels et étudiants de l'UPJV, à Dijon celle de l'Université de Bourgogne, à Aix-Marseille les délégués de l'UFR ALL-SHS, comme l'association des sociologues de l'enseignement supérieur (ASES), demandent le retrait du plan étudiant. Les CFVU de Montpellier III et de Paris I, l'UFR d'histoire de Paris I, les départements d'histoire de Saint-Étienne et d'Aix-Marseille refusent de mettre en œuvre la réforme ou de faire remonter des « attendus », ...

Le SNPRES-FO apporte son soutien à toutes ces résistances et appelle tous les personnels à se rassembler avec leurs syndicats, à participer aux AG et heures d'informations syndicales, à se prononcer pour le retrait du projet de loi et du « plan étudiants » et à prendre part collectivement aux initiatives visant à s'opposer à la définition des « capacités d'accueil » et des « attendus ».

Il revendique :

- L'arrêt des restructurations et des fusions, le maintien des universités existantes ;
- Des dotations budgétaires qui permettent aux universités d'accomplir leurs missions et d'accueillir dans toutes les filières les titulaires du premier grade universitaire qui souhaitent poursuivre leurs études à l'université ;
- Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et premier grade universitaire ;
- Le maintien de la licence comme diplôme national, au contenu disciplinaire défini par les universitaires.